

Commission des finances

1530 Payerne

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 6 décembre 2018

Rapport de la commission des finances sur le budget 2019  
de la commune de Payerne.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de son mandat, la commission des finances vous fait part de son rapport sur le budget 2019, arrêté par la Municipalité le 31 octobre 2018.

### Préambule

La commission des finances s'est réunie à cinq reprises pour traiter du budget 2019. Lors de sa première séance (5 novembre 2018), elle a rencontré le municipal des finances M. Eric Küng, en compagnie de notre boursier, M. Bernard Moreillon. Nous les remercions pour leur disponibilité, ainsi que pour les réponses et les éclairages qu'ils nous ont apportés.

### Observations générales

La Municipalité nous présente encore un budget déficitaire de CHF 369'464.00, soit une amélioration de CHF 620'432.00 par rapport au budget 2018 (sans la première série de compléments au budget 2018). Ce déficit pour l'exercice 2019 correspond à 0,8 % des charges budgétées.

L'analyse globale des chiffres du budget 2019 fait ressortir les points suivants entre :

- Comptes 2017 et budget 2019 :
  - Les charges d'exploitation augmentent d'environ 0,19 % (CHF 46'002'082.33 aux comptes 2017 contre CHF 46'089'401.00 au budget 2019, ce qui donne une augmentation des charges de CHF 87'318.67);
  - Les revenus d'exploitation diminuent d'environ 0,73 % (CHF 46'054'723.80 aux comptes 2017 contre CHF 45'719'937.00 au budget 2019, ce qui donne une diminution des revenus de CHF 334'786.80).

## Rapport sur le budget 2019

Il convient de rappeler que, dans le cadre du bouclage des comptes 2017, il a été procédé à des attributions à provisions et des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 2'122'000.00. Les charges d'exploitation progressent donc en réalité de CHF 2'209'318.67 soit de 5,03 % (CHF 43'880'082.33 aux comptes 2017 contre CHF 46'089'401.00 au budget 2019).

- Budget 2018 et budget 2019 :
  - Les charges d'exploitation progressent d'environ 3,32 % (CHF 44'606'583.00 pour 2018 contre CHF 46'089'401.00 pour 2019, ce qui donne une augmentation de CHF 1'482'818.00)
  - Les revenus d'exploitation s'accroissent d'environ 4,94 % (CHF 43'568'187.00 pour 2018 contre CHF 45'719'937.00 pour 2019, ce qui donne une progression des revenus de CHF 2'151'750.00).

Pour mémoire, les charges d'exploitation avaient augmenté de 2,135 % entre les budgets 2017 et 2018, alors que les revenus d'exploitation s'étaient accrus durant la même période de 2,751 %.

### Analyse du budget 2019

Le budget 2019 présente au final un déficit moins important que pour 2018 en raison de l'augmentation du solde de la péréquation financière et de revenus d'impôts et d'une augmentation des charges liées :

Recettes en CHF	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	en %
Péréquation financière (solde)	5'959'795.00	5'600'647.00	359'148.00	6.41
Impôts	20'431'032.00	19'374'000.00	1'057'032.00	5.46
<b>Amélioration des recettes du budget 2019 par rapport à 2018</b>			<b>1'416'180.00</b>	

Dépenses en CHF	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	en %
Transports publics	865'321.00	941'746.00	76'425.00	8.12
Personnel	8'612'800.00	8'633'000.00	20'200.00	0.23
<b>Réduction des dépenses du budget 2019 par rapport à 2018</b>			<b>96'625.00</b>	

Dépenses en CHF	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	en %
Facture sociale (PC)	4'437'688.00	4'245'168.00	- 192'520.00	- 4.54
Réforme policière	740'232.00	727'730.00	- 12'502.00	- 1.72
<b>Augmentation des dépenses du budget 2019 par rapport à 2018</b>			<b>- 205'022.00</b>	

<b>Amélioration du budget 2019 par rapport à 2018</b>	<b>1'307'783.00</b>
---	---------------------

Sur ces quelques postes, la commune de Payerne voit donc sa situation s'améliorer de CHF 1'307'783.00 par rapport au budget 2018. Mais il convient d'apprécier ces chiffres avec prudence, puisqu'ils dépendent, au final, de décomptes définitifs établis par le canton.

## Rapport sur le budget 2019

### ▪ Participations communales

La commune de Payerne participe au financement de nombreux organismes, financement basé sur un coût par habitant. A la demande de la commission des finances, la Municipalité a établi une liste (non exhaustive) des différentes participations :

		Montant/hab.	
		Budget 2019	Budget 2018
		(9716 hab.)	(9301 hab.)
Cotisations ARBV/COREB		8.00	8.00
Cotisation FDR		7.00	7.00
Cotisations diverses (non exhaustives):			
- Union des communes vaudoises		1.45	1.45
- Union des Villes Suisses		0.60	0.60
- DEV Développement Economique du canton de Vaud		0.15	0.15
Participation musique selon la LEM		9.50	9.50
Participations aux transports publics	- 12 %	89.06	101.25
Taxe sur les micropolluants		9.00	9.00
Participation communale à l'orientation professionnelle / OSP Nord		1.40	1.40
Participation SDIS Broye-Vully		30.00	30.00
Participation Région PCi	+ 0,6 %	17.50	17.39
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)		68.43	68.44
Participation Jeunesse Broye		5.00	5.00
Participation à la RAS		0.50	0.50
Participation ACAS à la RAS	- 0,2 %	19.12	19.15
Participation LAJE		5.00	5.00
Soins à domicile – OMSV	- 0,5 %	95.00	95.50
<b>Total par habitant</b>	<b>- 3,3 %</b>	<b>366.71</b>	<b>379.33</b>

Par rapport au budget 2018, le total des charges communales par habitant est en diminution de CHF 12.62/hab. La conséquence de cette diminution est d'environ CHF 120'000.00 Celle-ci compense en partie l'augmentation de l'année précédente de CHF 190'000.00 due également à la participation aux transports publics.

A la demande de la commission des finances, la Municipalité a également fourni des renseignements détaillés concernant le montant des participations versées par la commune de Payerne à l'ASIPE:

	Montant/habitant	Nombre d'habitants	Total	Montant/élève	Nombre d'élèves	Total
Participation communale à l'enseignement primaire (ASIPE)	139.51	9716	1'355'467	1'541.57	869	1'339'626
Participation communale à l'enseignement secondaire (ASIPE)	51.44	9716	499'804	1'605.51	303	486'470
	<b>190.95</b>		<b>1'855'271</b>		<b>1172</b>	<b>1'826'096</b>

Ce qui nous donne un total de la participation communale à l'ASIPE pour l'enseignement primaire et secondaire de CHF 3'681'367.00

Par rapport au budget 2018, l'augmentation des charges communales liées à la participation communale au fonctionnement de l'ASIPE est de l'ordre de CHF 176'510.00, ce qui résulte de l'augmentation du nombre d'habitants (+ 415) et une augmentation du prix par élève de CHF 148.14 au primaire et CHF 105.93 au secondaire compensée partiellement par une diminution du nombre d'élèves (- 68).

▪ Nouveaux postes au sein de l'administration communale

La Municipalité requiert l'augmentation de 3.15 ETP (emploi temps plein) au sein de l'administration communale, à savoir:

- 1100.3011.00  
0.2 ETP **ADMINISTRATION GENERALE** Greffe municipal  
0.1 ETP **ADMINISTRATION GENERALE** RH
- 2000.3011.00  
0.1 ETP **BOURSE ET COMPTABILITE** service des finances  
0.1 ETP **BOURSE ET COMPTABILITE** secteur informatique et télécoms
- 3500.3011.01  
0.35 ETP **BATIMENTS DIVERS** auxiliaires de nettoyage  
Refacturé à l'ASIPE.
- 4100.3011.00  
0.2 ETP **BUREAU DES TRAVAUX** adjoint technique police des constructions  
- 0.5 ETP **BUREAU DES TRAVAUX** externalisation
- 4510.3011.00  
0.6 ETP **DECHETTERIE PUBLIQUE**
- 6100.3011.00  
2.0 ETP **SECURITE PUBLIQUE** Préavis 13/2018.

La diminution prévisible des charges communales liées étonnamment à l'augmentation du personnel communal, par rapport au budget 2018 est de l'ordre de CHF - 20'200.00 (- 0.23 %). La commission des finances a été surprise de cet état. Selon la Municipalité, les raisons de cette diminution sont d'une part le remplacement de collaborateurs partis à la retraite et remplacés par des collaborateurs plus jeunes et d'autre part le retour au taux d'occupation d'origine des collaborateurs à temps partiel suite à la migration informatique.

▪ 33 Amortissements

Parallèlement à l'augmentation générale des charges, la Municipalité, doit procéder dès 2019, et pour ces prochaines années, aux amortissements de nombreux investissements consentis par le Conseil communal, jugés nécessaires pour le développement de la Commune. Sans être exhaustive, la commission des finances relève parmi les investissements en cours les postes suivants :

- 1700.3312.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 12/2017 Vestiaires au Stade : CHF 33'750.- sur 20 ans
- 3532.3312.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 26/2016 Façades de l'Abbatiale : CHF 44'000.- sur 30 ans

## Rapport sur le budget 2019

- 4160.3312.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 01/2018 Assainissement BSE : CHF 33'300.- sur 30 ans
- 4160.3312.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 16/2017 Déplacement Halle Progin : CHF 10'300.- sur 30 ans
- 4300.3311.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 19/2016 Aménagements Vuary : CHF 14'600.- sur 20 ans
- 4300.3311.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 03/2017 Infrastructures Rue du Simplon : CHF 15'800.- sur 30 ans
- 4300.3311.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 02/2018 Route de Morens : CHF 16'250.- sur 20 ans
- 4300.3311.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 09/2017 Place DLT : CHF 7'250.- sur 20 ans
- 4300.3311.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 06/2018 Ecole des Rammes : CHF 6'000.- sur 20 ans
- 4300.3311.00  
Ajustement amortissement Préavis 12/2010 et 10/2012: CHF 13'520.-
- 4300.3313.01  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 17/2017 Véhicules EDP : CHF 19'700.- sur 10 ans
- 4400.3313.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 17/2017 Véhicules EDP : CHF 8'950.- sur 10 ans
- 5050.3312.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 05/2017 Centre Sport de la Promenade : CHF 5'000.- sur 30 ans
- 8100.3311.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 03/2017 Infrastructures Rue du Simplon : CHF 3'850.- sur 30 ans
- 8100.3311.00  
1<sup>er</sup> amortissement Préavis 04/2017 Conduites Corges : CHF 4'000.- sur 30 ans

Par rapport au budget 2018, la diminution des charges d'amortissements est de CHF 109'500.00 sur un montant total de CHF 3'320'140.00

- Analyse de l'évolution des charges et revenus

La CoFin demande depuis de nombreuses années que le budget soit équilibré. Le budget 2019 ne l'est malheureusement pas. De plus, la Municipalité présente depuis plusieurs années des budgets négatifs et présente des comptes systématiquement positifs.

L'analyse des charges montre que la commune les gère de manière efficace. En effet, la différence entre le budget et les comptes est faible, inférieurs à 5% des charges. De plus les courbes de tendance linéaire montrent une bonne adéquation entre les comptes et les budgets.

## Rapport sur le budget 2019

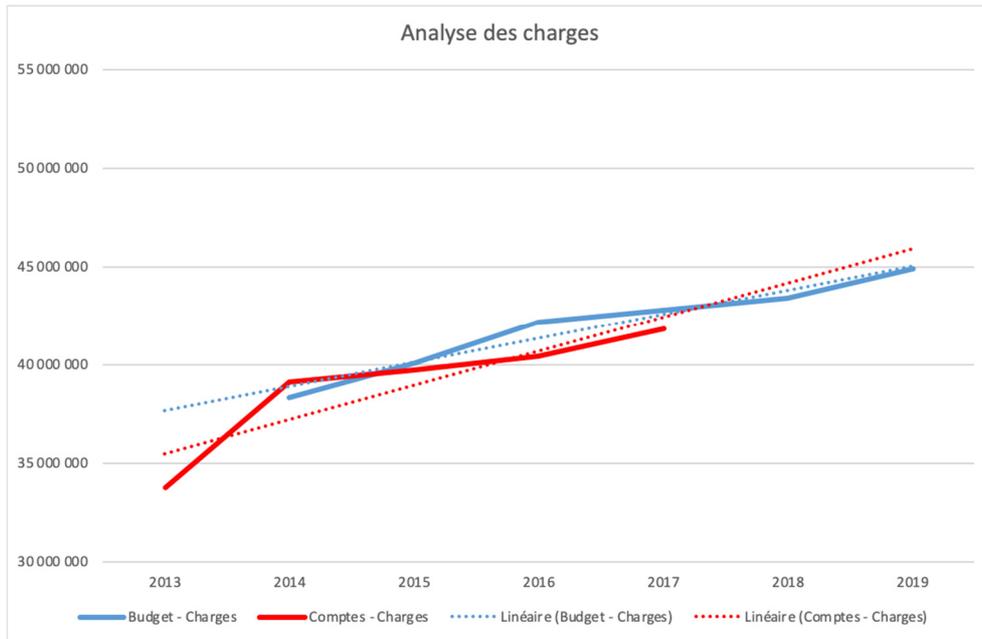


Figure : analyse des charges au niveau comptable et budgétaire entre 2013 et 2019

Par contre, l'analyse des revenus laisse apparaître une bien moins grande précision. En effet, ceux-ci sont fortement sous-évalués (entre 8 et 11% entre 2014 et 2017). De plus, les courbes de tendances montrent une croissance de cette différence. Il faut toutefois pondérer cette affirmation par l'impact de facteurs comme l'imposition sur les successions ou RIE III.

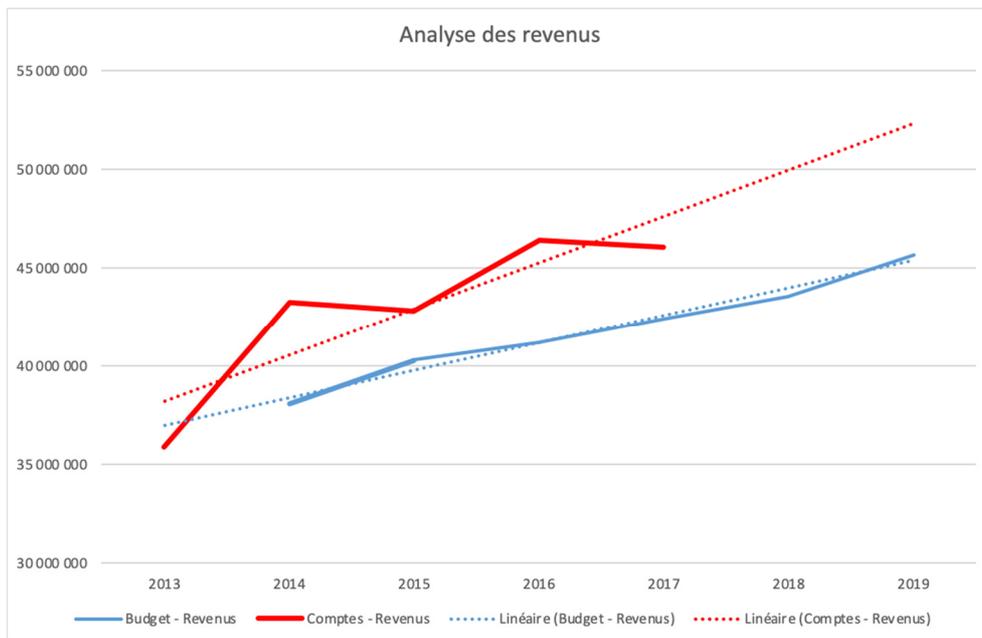


Figure : analyse des revenus (corrigés des provisions) au niveau comptable et budgétaire entre 2013 et 2019

Bien qu'une certaine prudence soit nécessaire dans l'élaboration d'un budget, la CoFin ne peut que mettre en doute la qualité de l'estimation des revenus au niveau du budget 2019 (cette remarque est récurrente et avait par exemple été faite en 2016 dans le rapport de la CoFin sur le budget 2017). De plus, autant l'augmentation de la population que le contexte conjoncturel positif laissent entrevoir positivement l'évolution des revenus. Au niveau conjoncturel, l'Administration Fédérale des Finances, dans son rapport sur le budget 2019, indique que : "La croissance économique nominale est un indicateur de l'évolution des recettes. Pour l'exercice 2018, les prévisions ont été revues à la hausse: elles sont passées de 2,3 % (juin 2017) à 3,0 %. La conjoncture est meilleure que prévue et l'augmentation des prix devrait dépasser les prévisions. La croissance économique nominale attendue pour 2019 est ainsi estimée à 2,7 %."

De manière prudente, la CoFin estime que les revenus sont sous-estimés de l'ordre de 3.5 millions dans le budget 2019. Ceci est en soit réjouissant pour la Commune, mais l'est beaucoup moins pour les contribuables qui paient trop d'impôts par rapport aux besoins de la Commune, et ceci de manière récurrente depuis plusieurs années.

- Revenus fiscaux

Malgré la baisse annoncée de l'impôt sur le bénéfice et le capital, notre exécutif demeure confiant sur les rentrées fiscales. Ce trend positif est à mettre essentiellement sur le poste impôts sur le revenu et la fortune. En effet, selon les projections qui ont pu être faites, le budget 2018 qui prévoyait une entrée sur les personnes physiques de CHF 14'780'000.00 devrait être favorablement dépassé. Certes, il n'est pas encore possible de parler de chiffres avec précision mais selon toute vraisemblance, le différentiel entre le budget et les comptes 2018 devrait être plus ou moins identique à celui de 2017. Si ces prévisions se confirment, nous pouvons dire que le budget 2019 sur ce poste spécifique demeure donc prudent.

En ce qui concerne la baisse des entrées sur les personnes morales, elle est conforme à ce qui a été annoncé en chiffres dans les différents rapports et/ou informations qui ont été rédigés au sujet de la RIE III jusqu'à ce jour.

La commission des finances tient à relever par contre que la suppression de l'impôt sur les successions en ligne directe votée lors de la dernière séance du conseil, dans le cadre du préavis no 14/2018 amendé, n'est pas tenue en compte dans le présent budget et que cette décision aura comme effet, la réduction du poste 405 par nature de plus de CHF 200'000.00, ce qui n'est pas négligeable pour les comptes communaux.

- 1530.43653.02 Activités culturelles et de loisirs

Comme discuté dans le cadre du préavis no 13/2018 traitant du nouveau concept sécuritaire de la ville de Payerne, il est important que les jeunes soient encadrés afin qu'ils s'intègrent au mieux dans la société. Dans le cadre des mesures prises par la Municipalité, le cercle des sociétés locales a été complètement oublié dans le concept de sécurité, alors qu'il est un des maillons de la chaîne de l'intégration. Un nombre très important de personnes mettent du temps à disposition, très souvent bénévolement, pour encadrer les jeunes, il est donc important de soutenir correctement ce genre de démarches. Lors de l'étude du budget, la commission des finances a constaté que malgré l'augmentation sensible de la population, les subsides aux sociétés locales avaient depuis 10 ans stagnés voire diminués, ce qui va à l'encontre des réflexions mentionnées plus haut. A ce jour, le soutien aux sociétés locales s'établit à CHF 57'200.00, ou 0.001% du budget, ce qui paraît très faible. La commission des finances souhaite dès lors que cette participation soit maintenant sensiblement augmentée afin que les sociétés locales puissent également mieux jouer leur rôle d'intégrateurs.

- 1530.3653.71 et 72 UCV 2020 et Place du Marché

La commission des finances s'est également penchée sur les participations communales quant à l'organisation de la journée des communes vaudoises en 2020 et de l'inauguration de la place du Marché. Ces manifestations devraient s'autofinancer et la Commune devrait garantir une couverture de déficit. La CoFin demande à la Municipalité de bien vouloir négocier la rétrocession de tout ou partie de ces subventions en cas de bénéfice de la manifestation.

- 3515.3161.00 3515.4231.00 CVE En Guillermaux

En regard du récent préavis 16/2018 concernant l'"Aménagement d'une institution d'accueil collectif de jour préscolaire à la rue de Guillermaux", la CoFin observe qu'un abandon de 3 mois de loyers consécutif au déménagement de la structure d'accueil dans les nouveaux locaux est pris en charge par la Commune au bénéfice de l'ARAJ et de "Les Passerelles".

Cette perte de revenus locatifs d'environ CHF 30'000.00 (3 mois de loyers + amortissements et intérêts = 31'717.00) sont absorbés par le budget de fonctionnement et viendront s'ajouter aux CHF 474'000.00 (mobilier 174'000.00 + soutien communal à fonds perdus 300'000.00) figurant aux conclusions municipales du 16/2018.

Le soutien financier de la Commune de Payerne à l'ARAJ s'élèvera par conséquent et finalement à plus de CHF 500'000.00, soulignant en cela l'importance accordée par la Ville de Payerne à la nouvelle structure d'accueil parascolaire "Les Passerelles".

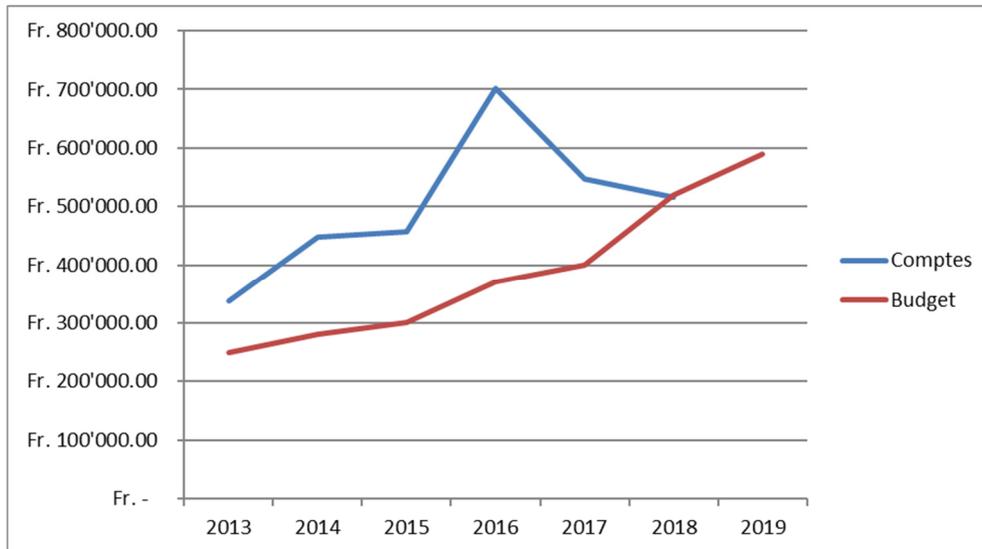
- 6100.4370.00 Amendes

La commission des finances a établi une comparaison sur les 7 dernières années du poste amendes:

	<b>Comptes (Fr.)</b>	<b>Budget (Fr.)</b>
2012	295'895.00	200'000.00
2013	337'612.15	250'000.00
2014	448'071.30	280'000.00
2015	457'423.75	300'000.00
2016	702'062.89	370'000.00
2017	547'982.83	400'000.00
2018	516'000.00	520'000.00
2019		590'000.00

\* Le montant de Fr. 516'000.00 correspond à l'extrapolation sur 12 mois de l'encaissement effectivement réalisé à fin novembre 2018 (473'000.00)

## Rapport sur le budget 2019



La commission des finances constate que le budget des amendes pour 2019 a été adapté à la réalité en tenant compte de l'augmentation des ressources humaines supplémentaires selon le Préavis 13/2018.

- Chapitre 45 Ordures ménagères :

La commission des finances s'est penchée sur le chapitre Ordures ménagères financé par des taxes affectées dans le but de déterminer si celles-ci sont toujours justifiées et adaptées aux prévisions des travaux futurs.

Chapitres	Réserve au 31.12.17	Variation budget 2018	Variation budget 2019	Réserve budgétée au 31.12.2019	Investissements prévus 2018-2021
45 Ordures Ménagères	429'952.30	- 15'400.00	- 115'400.00	299'152.30	700'000.00

Comme l'année précédente, les taxes semblent être insuffisantes pour couvrir les investissements prévus durant la législature et la commission des finances estime que cette situation est préoccupante si la réalité des comptes confirme les prévisions budgétaires.

### Conclusion

Aux yeux de la commission des finances, la présentation d'un projet de budget déficitaire pour environ CHF 370'000.00 est toujours préoccupante en regard des charges nouvelles que notre commune devra assumer au cours des prochaines années. C'est pourquoi la commission des finances insiste à nouveau auprès de la Municipalité afin qu'elle nous présente dans le futur des budgets équilibrés. La CoFin estime que les revenus sont sous-estimés de l'ordre de 3.5 millions dans le budget 2019, la Municipalité devrait, dans ce cas, pouvoir présenter un budget équilibré.

La commission des finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal d'accepter le budget 2019 tel que présenté.

Rapport sur le budget 2019

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission des finances :

Christian Gauthier – Président



Francis Collaud



Sébastien Pedroli



Sylvain Quillet



Michael Marguet



Cédric Moullet



Elbasan Krasniqi

